



RéCapiTuLons

Comité Technique Local

DRFIP 44

20 et 23 mars 2017

Suite à l'action « Amiante-travaux » et à l'envahissement du 2 mars, le CTL a été reconvoqué les 20 et 23 mars.

En préambule, une déclaration intersyndicale portant sur le dossier de l'amiante, des travaux et le dialogue social a été lue. Elle est consultable sur <http://www.financespubliques.cgt.fr/44/>.

La CGT a lu une déclaration liminaire (consultable sur <http://www.financespubliques.cgt.fr/44/>) évoquant le contexte général de dégradation des conditions de travail, l'amiante, le prélèvement à la source, le dialogue social, les missions de service public et les suppressions d'emplois.

Mme PY a indiqué que, comme à son habitude, elle ne répondrait pas aux déclarations liminaires. Néanmoins, elle est intervenue sur la question de l'amiante et des travaux dans un climat très serein. Le ton a radicalement changé par rapport aux derniers échanges sur ces questions. Les échanges ont été nombreux.

Sur le dossier Tripode, Mme PY a indiqué :

- que les pouvoirs publics prennent en compte cette question suite aux actions menées, comme en atteste la réception le 14 mars à Matignon ;
- qu'il n'y avait aucune sous-estimation ni remise en cause de ce combat de sa part mais considère qu'elle n'est pas l'interlocutrice de bon niveau ;
- qu'elle avait reçu une lettre de la Préfecture appelant la commission de réforme (départementale) à une attention particulière (même si on s'oriente vers une commission de réforme ministérielle sur cette question.

Sur la situation du bâtiment Graslin (Amiante, travaux, déménagements), Mme PY a indiqué :

- qu'elle n'avait peut-être pas été suffisamment attentive dans un premier temps et qu'elle partage le sentiment des agents selon lequel il n'a pas été assez tenu compte de leur ressenti ;
- qu'elle avait conscience que son discours avait du mal à passer ;
- que le collectif de travail était malmené pour ne pas dire cassé ce qui constituait un problème qu'elle s'était interrogée sur ce qui pouvait être mis en place pour le remettre en place.

Dans ce cadre, elle comptait présenter un système d'écoute avec 2 pistes au CHS-CT du

21/3 (qui ne s'est pas tenu en l'absence de quorum, seule la CGT ayant fait le choix de participer) : un espace de dialogue (EDD) et la mise à disposition d'une cellule d'écoute psychologique (compte tenu des propos de certain-es collègues qui l'ont interpellée). Quand bien même elle ferait tous les travaux demandés, la réponse aux inquiétudes des agents est à traiter.

Ensuite, comme nous l'avions indiqué aux collègues lors de l'AG du 9 mars, les élu-es CGT ont posé, avec obstination, des questions précises et concrètes. Voici les réponses :

- ➔ poursuite de la mission de l'expert : pas de décision ni de financement mais il a contacté le diagnostiqueur qui doit fournir des éléments plus précis sur ces travaux (question de la « similitude d'ouvrage ») ;
- ➔ diagnostic des travaux des joints de toiture : une offre vient d'être reçue par la Direction ;
- ➔ isolation de la toiture : diagnostic aussi à faire
- ➔ perspectives de relogement : c'est compliqué ;
- ➔ financements : des demandes ont été faites à différents niveaux mais pas de réponse pour l'instant (aucune idée du coût et de l'ampleur). Évocation lors d'une rencontre le 24/3 avec la Préfète ;
- ➔ poussières : les échantillons ont été

conservés mais aucun laboratoire n'accepte de faire l'analyse ;

- allergies : difficile de savoir sans une analyse des cas individuels par un médecin allergologue ;
- odeurs de peinture : trop peu de temps entre fin des travaux et réintégration des collègues d'où la solution d'aérer le plus possible dans un premier temps ;
- devenir du SIE de Nantes Centre : pour l'instant Mme PY a indiqué qu'elle avait 2 priorités qui sont le déménagement des derniers collègues encore au 4^{ème} vers le 3^{ème} et le transfert de Nantes Amendes au RC de l'INSEE. Quand ce sera fait (fin mars-début avril), elle serait favorable à une réunion des agents du SIE Nantes centre et du SFACT 3 pour discuter des localisations (pourquoi pas une permutation ?). Si les agents du SFACT ne doivent rester que 2-3 mois, on ne déménagera que les caissons et pas les armoires. S'ils doivent rester pour plus longtemps (1 an) on verra. Conscience que travailler « dans les meubles du SIE » n'est pas satisfaisant et crée un sentiment de malaise qu'il faut traiter ;
- nettoyage du 3^{ème} : il a été fait à fond et plusieurs fois. Pour le 2^{ème}, c'est plus compliqué...
- locaux occupés au RC d'Audubon pour la campagne IR : réflexion en cours (centres de contact, autres salles ...).
- réponses aux observations portées sur les registres hygiène et sécurité : priorité est donnée en fonction des problèmes décrits et du caractère d'urgence

Nouveau règlement intérieur du CTL

Des modifications étaient proposées afin d'intégrer les réductions des droits décidées par le Directeur Général dans le nouveau règlement intérieur (document identique pour toutes les Directions).

La CGT a lu la déclaration suivante (consultable sur <http://www.financespubliques.cgt.fr/44/>) :

« Un nouveau projet de règlement intérieur est soumis à notre Comité Technique Local, comme dans tous les CTL de toutes les Directions de la DGFIP. Comme l'a précisé d'emblée le Directeur Général dans sa motivation (sans surprise eu égard à sa conception particulière du dialogue social), ces modifications s'inscrivent dans un contexte général de contrainte budgétaire et de réduction effectifs d'une part, dans un retour aux règles normales mettant fin aux règles dérogatoires en vigueur à la DGFIP d'autre part.

Les modifications concernent les articles 5, 6, 7 et 25 du règlement intérieur et portent sur les conditions de remboursement des frais de déplacements des suppléant-es et la durée des autorisations d'absence accordées pour la préparation et le compte rendu des réunions de CTL.

Force est de constater qu'il s'agit d'un recul drastique par rapport à l'existant dans une période où, compte tenu de la fusion des réseaux, les sujets à examiner sont de plus en plus nombreux et de toutes sortes.

L'évolution du nombre de CTL (7 en 2014 ; 9 en 2015 ; 6 en 2016) nous conforte dans notre analyse. Que dire de la fixation unilatérale d'un calendrier prévisionnel qui prévoit la tenue de seulement quatre CTL en 2017 avec des ordres du jour pléthoriques ?

Au passage, nous vous rappelons l'article 9 du règlement intérieur qui prévoit que, dans le respect des dispositions des articles 34 à 37 du décret du 15 février 2011, l'ordre du jour de chaque réunion du comité est arrêté par le ou la présidente après consultation des organisations syndicales représentées au comité. À l'avenir, vous voudrez bien vous y conformer.

Forts de notre représentativité issue des élections professionnelles (taux de participation 87,71 % pour le CTL de la DRFIP 44) nous ne pouvons nous satisfaire de cette situation dès lors que le temps dédié à la préparation et au compte rendu est réduit de moitié et sera, dans la plupart des cas, largement insuffisant.

Pour nos élu-es qui ont l'habitude de préparer les réunions de manière collective (en associant nos collègues à nos réflexions) et exhaustive (comme en témoignent nos interventions) et d'en rendre compte systématiquement, la contrainte est très forte pour ne pas dire intenable.

Dès lors que se passera-t-il ? Nos élu-es devront-ils ou elles utiliser les droits contingentés (Crédit de Temps Syndical non destiné aux réunions des instances) alloués à notre section syndicale ou sur leur temps personnel ?

Dans ces conditions, nous ne pouvons que voter contre l'adoption du nouveau règlement intérieur qui traduit, dans les textes, un recul majeur en termes de droits syndicaux utiles à la défense des intérêts individuels et collectifs des agents de la DGFIP. »

Mme PY n'a fait aucun commentaire.

Vote :	Contre	CGT (3) Solidaires (3)
		CFDT (2) FO (2)

Exécution budgétaire 2016

La CGT s'est d'abord étonnée, tout en trouvant cela normal, que les points « budget » soient soumis au vote contrairement à l'an dernier où ils étaient communiqués pour information.

Nous avons rappelé que, l'an dernier, nous avons refusé de discuter sur ce point en l'absence d'éléments de comparaison et d'explications détaillées par type de dépense. Peu d'évolution ...

Pour la CGT, la question essentielle qui doit être posée et à laquelle il doit être répondu celle de « savoir si la DRFIP 44 a les moyens de satisfaire l'ensemble des besoins exprimés ? »

Réponse : la DRFIP fonctionne mais n'a pas de marge de manœuvre pour des dépenses exceptionnelles.

Vote :	Abstention	CGT (3) CFDT (2)
	Contre	Solidaires (3) FO (2)

Budget prévisionnel 2017

Pire que pour l'exécution budgétaire 2016 qui est derrière nous, nous ne pouvons nous contenter de quelques montants et d'un tableau sans aucun développement. Paradoxal quand on connaît le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) initiale qui s'élève à 5 705 539 € (en baisse de 14,17% soit 808 626 €) par rapport à l'an dernier.

Toutefois, la prudence reste de mise sachant que ce qui compte au final, c'est la DGF définitive qui compte. A titre d'exemple, la DGF 2016 (7 244 170 €) était supérieure à celle de 2015 (6 917 871 €) mais compte tenu de l'intégration de sommes nouvelles liées à des priorités ou des dépenses fléchées, toute comparaison, à périmètre constant, est impossible.

Vote :	Contre	CGT (3) Solidaires (3)
		CFDT (2) FO (2)

Déménagement des services de Lotz-Cossé

Ce point devait être examiné le 2/3. Compte tenu du calendrier, le déménagement est devenu effectif. Nous avons considéré qu'un vote sur ce point n'avait plus de sens.

Mme PY a tenu à remercier la division BILI, la DISI et les déménageurs considérant que cela s'était plutôt bien passé ...

Bilan de la réorganisation des SIP

Préalablement au CTL, nous avons adressé à nos syndiqué-es des structures concernées par les bilans (SIP, SIE et PCPR) les documents de travail pour recueillir leurs observations.

Intervention de la CGT :

« Le bilan a été établi sur la base de questionnaires dont nous ignorons le contenu. Nous aurions voulu avoir l'outil dans les documents. Nous constatons l'absence d'éléments chiffrés :

– Quel est le volume de messagerie électronique (bail et E-contact en comparaison avec GAIA) ?

Sur les charges de travail pour chaque nouveau SIP : combien de contentieux et gracieux traités en 2016 ? Quelle part de CX /GR traitées en direction ? Quel est le nombre d'articles TF, le nombre de foyers fiscaux en N-1 ?

Les services sont toujours débordés et particulièrement le SIP centre. Le recouvrement, l'assiette, les cellules transverses combient les manques, que reste-t-il vraiment pour le CSP ? Une souplesse qui vire au contorsionnisme !

Avec l'arrivée du Centre de contact, on ne voit pas la différence. Pratiquement tous les messages finissent par nous être retournés. A-t-on les chiffres de ce qui est réellement traité (et pas juste retransféré aux services par le Centre de contact ?

Concernant les collègues qui sont partis de Nantes Est, puisque le document en fait état, ces départs sont plus dus à des problèmes relationnels qu'à une question de déssectorisation qui, dans l'ensemble, avait été acceptée par les collègues. Et puis se satisfaire qu'un problème d'organisation du travail soit réglé par le départ des agents n'est pas acceptable pour nous !

Sur la question de regrouper la trésorerie de St Herblain au SIP Nord, ce n'est pas à la demande des collègues comme l'affirme dans le document. Pourquoi ne pas réfléchir à l'implantation de services sur le nord/nord-ouest de Nantes sur le modèle du SIP Sud ?

Il y a une grande inquiétude dans les SIP (d'autant que de nouveaux départs en retraite sont prévus en 2017) car les mesures prises dans l'urgence face à la surcharge sont temporaires. »

Réponses de la Direction :

Il ne faut pas mélanger les suppressions de postes et les restructurations.

Nous n'avons pas connu de difficultés dans les SIP (comme celles rencontrées dans les SIE)

au moment de la mise en place. Pas de problème d'applications ou d'installation. Avec la mise en place des PCRP, restent dans les SIP essentiellement les CSP de régularisation. Sur l'organisation sectorisation/désectorisation, le tissu n'est pas le même dans tous les SIP et ce n'était pas un préalable à la restructuration.

Sur le Centre de contact, mis en place que depuis octobre, effectivement pas de bilan, pas de chiffres mais la DRFIP doit rencontrer le 6/4 les responsables du CDC. Il ressort de l'audit sur E-contact, que l'on doit pouvoir faire mieux dans l'utilisation de l'outil. Comportements à avoir vis-à-vis de certains contribuables. Beaucoup de réponses sur le site. Orienter des usagers vers le site ?

La pondération TH sera revue fortement et il faudra voir pour la TF.

Sur la question des agents qui auraient demandé à regrouper la Trésorerie, c'est un souhait du chef de service, confirmé par deux agents (que la Direction pensait représentatifs mais sans doute choisis par le Chef de service). Sur les effectifs, nous n'avons pas eu de réponse.

Mme PY a tenu à préciser que le regroupement de la Trésorerie de St Herblain à Cambronne n'est pas dans les propositions de la Direction pour 2018.

La question essentielle des suppressions de A (1 sur 3 par SIP au 1/9/17) a été évoquée, car elle remet en cause les organisations « vendues » lors des restructurations. La Direction dit répondre à une demande de la DG de remettre des A sur le contrôle.

Bilan de la réorganisation des SIE

Déclaration de la CGT :

« Le moins que l'on puisse dire c'est que le bilan que vous tirez de la réorganisation des SIE nantais nous laisse sur notre faim. Les difficultés rencontrées, quoique parfois édulcorées, sont soulignées, mais mis à part l'annonce d'un GT sur les critères de répartition des emplois, les enseignements sont inexistantes, en particulier en matière de santé au travail.

Dans la partie « Ressources humaines » consacrée au ressenti des équipes, vous indiquez que le premier quadrimestre a été marqué par des tensions fortes avant que les équipes se constituent progressivement.

Cette partie aurait mérité aux yeux de la CGT des développements beaucoup plus importants afin d'interroger en profondeur l'impact humain engendré par cette réorganisation, certains diraient désorganisation.

Vous occultez les actions collectives spontanées des agents des SIE qui les ont conduits à interpeller directement la direction par l'intermédiaire du pôle fiscal. C'est un aspect que vous ne devriez surtout pas passer sous silence, ni en minorer la portée, car non seulement il a permis une prise de conscience de toute la chaîne hiérarchique jusqu'à la DG de l'ampleur des problèmes, mais il a également permis que les agents expriment leurs difficultés, leur souffrance, leur désarroi, voire leur colère pour certains. Ces moments d'expression collectifs et d'échanges entre les agents sur les difficultés auxquelles ils devaient faire face, ont largement contribué à amortir la violence de la situation vécue. Le niveau de stress atteint au sein des équipes était plus que limite. Les agents ont très mal vécu cette période. Ces manifestations collectives du ras le bol des personnels ont sans doute permis pour certains de tenir le coup individuellement et limiter la gravité de l'impact, mais ont aussi participé à la constitution progressive d'équipes à laquelle vous faites référence plus loin.

Au vu de la gravité de cet épisode, il nous semble indispensable que la direction expertise les éventuelles conséquences du point de vue de la santé au travail : ces « tensions fortes », comme vous les appelez, ont-elles été suivies d'une hausse du nombre d'arrêts maladie ? Y a-t-il eu des demandes spontanées de visites auprès du médecin de prévention ? La direction a-t-elle été alertée pour des agents de ces services, soit par la hiérarchie intermédiaire ou par des organisations syndicales ?

Sur la partie « aspect matériel », là aussi nous trouvons votre analyse trop superficielle.

Selon vous, « globalement les services sont satisfaits de leurs conditions de travail ». Il n'est pas certains que les agents de Nantes Centre partagent ce sentiment si vous les interrogez aujourd'hui.

Concernant le SIE de Nantes-Est qui indique que ses locaux sont trop exigus, vous omettez de préciser qu'une demande d'espace dédié à la réception du public a été exprimée en raison de pics de réception importants qui se cumulent avec la fréquentation liée à la délivrance des quitus pour les non assujettis.

Vous citez ensuite un sondage réalisé à partir de WIFIP qui fait ressortir que 68 % des agents sont satisfaits de l'installation de leur poste de travail. Combien d'agents avez-vous réellement sondés ? En l'absence d'information sur la population des agents sondés ce pourcentage n'a aucune valeur statistique et ne veut absolument rien dire. Cette remarque vaut aussi pour le pourcentage cité plus loin dans le document dans la partie organisation des SIE de

79 % d'agents qui disent avoir une bonne connaissance des missions de chacun au sein du SIE.

Les aspects métier, les dysfonctionnements et l'impact en termes de charge de travail sont, reconnaissons-le, plutôt bien décrits.

Toutefois, vous analysez les résultats de l'exercice 2016 en les comparant à 2015 au niveau départemental. Pour la CGT, cette comparaison aurait dû être réduite au périmètre des SIE nantais pour avoir une vision plus précise de l'évolution de ces indicateurs. Nous regrettons aussi que vous ne donniez pas d'indicateur portant sur l'assiette de la CFE. Par exemple pour la mise à jour des locaux professionnels que vous pointez comme point de fragilité, il aurait été intéressant de connaître l'évolution du stock d'occurrences fiscales CFE sans local ou motif entre le 1er janvier et le 31 décembre 2016.

Enfin, la légèreté de votre partie conclusive appelée « projections » nous sidère. Vous concluez que « les SIE sont désormais, dans leur quotidien, dans un cadre normalisé », laissant entendre un retour à une situation normale. Pour la CGT, la situation des SIE nantais et d'ailleurs, n'a rien de normal. Les agents de ces services, à l'instar des agents de SIP, sont submergés par une charge de travail inadaptée aux effectifs réels. Ils ont les plus grandes difficultés à mener de front l'ensemble de leurs missions, y compris les missions d'accueil téléphonique ou de réponse aux courriels.

La CGT revendique une évaluation exhaustive des charges, et un plan de recrutement et de création de postes permettant un exercice serein des missions et un service public de qualité. Nous ne cautionneront aucune démarche visant à gérer la pénurie d'emplois en déshabillant Pierre pour habiller Paul, ou l'inverse. Au vu de toutes les évolutions annoncées, le nombre des postes d'inspecteurs en SIE doit absolument être maintenu. Par ailleurs, la CGT demande à la direction d'anticiper l'impact prochain de la révision des valeurs locatives foncières afin que les personnels soient prêts à faire face. L'impact du prélèvement à la source sur les SIE devra lui aussi être expertisé et anticipé. »

Réponses de la Direction :

Le questionnaire par wi-fip a été proposé aux agents puis la Direction s'est rapprochée des chefs de service. L'ambition du bilan est modeste car il ne s'agissait pas d'effectuer un traitement global de la situation des SIE. Il faut reconnaître que cela n'a pas fonctionné comme on l'aurait souhaité et notamment à cause des dysfonctionnements de l'application Ambre. Il n'y

a pas de volonté de minimiser les problèmes. Accord pour communiquer au CHS-CT des données chiffrées sur les visites chez le médecin de prévention (sous réserve de son accord) et sur d'éventuels arrêts maladie.

Pas de réponse à notre question de savoir si la Direction allait réserver le même sort aux emplois A des SIE le 1/9/2018 que celui réservé aux A des SIP le 1/9/2017.

Déploiement RSP forcé dans les SIE

Intervention de la CGT :

«Ce déploiement intervient dans un contexte de dématérialisation/automatisation mais pour quels objectifs ? Amélioration des conditions de travail ? Réduction des effectifs ? Meilleure efficacité de la gestion et du recouvrement ?

Après une expérimentation sur deux «petits» départements (Eure et Aisne), la DG généralise.

Il s'agit d'une modification des applicatifs dans un contexte tendu suite aux restructurations mais pas seulement. Cela génère des pertes de repères que les formations mises en place ne sauraient effacer totalement.

Compte tenu du contexte local, ne pouvait-on pas attendre un peu et «passer dans la vague suivante de mise en place» ? «

Réponses de la Direction :

RSP est largement déployé et nous avons des retours (positifs pour une fois) même si tout n'est pas parfait. La question de passer dans la 2ème vague s'est posée. La DRFIP est déjà la seule direction de l'interrégion à ne pas être passée dans la 1ère vague de déploiement. Préalablement, il y aura environ 300 dossiers (sur 9 SIE) à mettre à jour dans MIRIAM.

Bilan des PCRP (Pôles de Contrôle Revenu Patrimoine)

Intervention de la CGT :

«Le bilan (3 pages dont une et demi reprend les éléments connus (compétences géographiques, effectifs, périmètre d'intervention ...) lors de la mise en place est moins étoffé que pour le bilan des SIP (6 pages) et des SIE (5 pages et demi). Le ressenti des agents (l'aspect humain) est inexistant. Aucune comparaison avec la situation antérieure n'est possible. Il n'est fait état que des objectifs qui étaient fixés au départ. Il ne porte que sur l'aspect contrôle. L'aspect gestion (part importante des missions des collègues de fiscalité immobilière) n'est ni abordé (accueil, renseignements, contentieux des plus-values ou autre, suivi de la BALF ...) ni valorisé.

L'appréciation positive des agents, soulignée par

la Direction, est à nuancer. L'appétence des collègues pour le contrôle s'explique quant à elle dans la mesure où les priorités d'affectation ont permis aux collègues qui ne faisaient déjà que du contrôle dans les cellules CSP de suivre leurs missions et à d'autres de le faire en toute connaissance de cause.

Sur les rares éléments chiffrés communiqués, en matière de contrôle patrimonial, il faut souligner l'importance du stock d'affaires engagées avant la mise en place du PCR (70 à 80%). La prudence est également de mise avec les rappels de 12 569 809 € sur les successions qui s'expliquent par un paramétrage de date (prise en compte et pénalisation dès le 1er jour qui suit le délai de dépôt de 6 mois !). C'est comme si calculait dans les rappels de droits, les taxations des déclarations d'impôt sur le revenu dès le lendemain de la date limite de dépôt !

En conclusion, comme tenu des éléments qui nous sont communiqués, les apports du PCR en tant que structure restent à démontrer.»

Réponses de la Direction :

Le rendement financier du contrôle sur pièces est passé de 17 000 € à 22 000 € par dossier. Les rappels globaux effectués par les collègues FI sont également meilleurs. Le suivi de successions s'est fortement amélioré.

221 dossiers ont été contrôlés par le STDR

(Service de Traitement des Déclarations Rectificatives) pour 40 Millions € d'avoirs, 7 millions € de rappels et 2,5 millions € de pénalités.

Concernant les détachements au STDR (7 A), ils ont été compensés « numériquement » par des ALD.

Point sur les travaux immobiliers

- Graslin 3ème étage : plafonds, sols et peinture (pas prévu au départ) : terminé
- Graslin RC (extérieur) : réfection des casquettes (entrées) d'où la pose de barrières
- Graslin réfection des façades : montant très élevé (fonds demandés à la Préfecture)
- Nantes amendes (à l'INSEE) : livraison 27/3, intégration 29/3
- Lotz-Cossé : locaux rendus pour le 31/3 (élagage et menus travaux) avec fonds demandés interrégion
- Pornic : réception travaux 21/3 (travaux de peinture à finir salle de réunion et local social)
- St Nazaire : transfert Enregistrement à Préssencé le 28/4 et livraison De Gaulle prévue le 6/6

Vos représentant-es CGT lors de ces CTL :

Christophe BEDU (02.51.12.86.92)
Jean-Frédéric BOESWILLWALD (02.51.12.86.90)
Pierre-Yves GRELLIER (02.51.12.82.10)
Marielle ARTEAUD (02.51.12.84.97)
Patricia MASSON (02 51.12.87.30)
Franck MAINGUY (02.51.12.81.87)

Contacter la CGT

- Cgt Finances Publiques 44, 2 rue du Général Margueritte 44000 Nantes
- Tél & Fax : 02 40 74 06 81
- Courriel : cgt.dr44@dgfip.finances.gouv.fr
- Internet : <http://www.financespubliques.cgt.fr/44/>

